



HAL
open science

Vin et ivresse dans *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (Xe–XIe s.)

Sarra Barbouchi

► **To cite this version:**

Sarra Barbouchi. Vin et ivresse dans *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (Xe–XIe s.). *Synergies Monde Arabe*, 2009. <hal-02053190>

HAL Id: hal-02053190

<https://hal.science/hal-02053190v1>

Submitted on 28 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Vin et ivresse dans *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (X^e-XI^e s.)*

Il faut toujours être ivre. Tout est là ; c'est l'unique question. Pour ne pas sentir l'horrible fardeau du temps qui brise vos épaules et vous penche vers la terre, il faut vous enivrer sans trêve. Mais de quoi ? De vin, de poésie ou de vertu, à votre guise. Mais enivrez-vous !

Baudelaire

Cet article se propose d'étudier le vin et l'ivresse à l'époque dite classique, à travers l'ouvrage intitulé *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (Le Plus grand des bonheurs à décrire les vins et les liqueurs)⁽¹⁾. Il est attribué à Abû Ishâq Ibrâhim al-Qayrawânî mieux connu sous son *laqab* (surnom) d'Ibn ar-Raqqîq ou encore ar-Raqqîq (courtois). Nous donnerons plus loin un exposé de sa vie. Notre propos est en premier lieu de montrer la controverse qui a entouré le vin, l'ivresse et l'interdit qui s'est cristallisé tout autour. Alors qu'elle est prohibée, aucune autre boisson n'a occupé dans les conceptions doctrinales, théologiques et ésotériques de l'islam, autant de place que le vin. Ar-Raqqîq s'est efforcé de situer la place de cette boisson dans la culture islamique en établissant une anthologie des textes arabes et musulmans abordant la question du vin et de l'ivresse.

Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr est une des nombreuses anthologies qui fleurissaient au Maghreb et dans le monde arabo-musulman à l'époque médiévale. Les auteurs choisis vont de l'Antiquité grecque à ar-Raqqîq lui-même. Faisant preuve d'une ouverture culturelle remarquable, il y convoque des personnages célèbres du monde arabe, mais aussi de la Grèce, de Perse, de l'Inde, et convie le lecteur à une promenade à travers quatre siècles : de l'Arabie préislamique aux cours umayyades, des califats 'abbâsides de Baghdâd jusqu'aux cénacles des Fâtimides.

Guerres, prises de villes, relations épistolaires entre les califes et leurs gouverneurs sont souvent évoquées lorsqu'elles ont été l'occasion d'un bon mot, d'une réplique célèbre qu'al-Qayrawânî, sans doute admirateur lui-même de la répartie, ne veut pas laisser tomber dans l'oubli. Au-delà des événements précis et des personnes, se dessine peu à peu, à travers la lecture de notre anthologie, le tableau d'une société qui avait atteint un haut niveau de civilisation. A sa tête, le souverain est entouré d'une cour, de vizirs, d'administrateurs, où le discours de qualité, le poème, la musique et le chant tiennent une place de choix. L'auteur propose ainsi une galerie de portraits et un réservoir de citations, où se mélangent prose et poésie, et qui nous restitue tout ce qu'il savait sur les vins et les liqueurs.

L'anthologie regroupe ce qu'avaient dit savants et philosophes de ses bienfaits et de ses méfaits, cite les maximes, les vers et mots remarquables des sages, des poètes et des hommes raffinés, présente les récits concernant les hommes que le vin a rendus célèbres avant ou après l'avènement de l'islam, décrit le comportement des rois et des souverains à l'égard de cette boisson, et de rapporter les avis en faveur ou contre sa licéité.⁽²⁾

Pour conclure cette présentation, nous soulignerons que loin d'être une simple compilation, *Qutb al-Surûr* est plus certainement le résultat des choix d'un

écrivain et d'un critique. On ne peut qu'admirer l'imposant résultat pour la qualité de la restitution des détails et l'intensité avec laquelle les scènes sont peintes. La pertinence des passages critiques est également remarquable. Il nous révèle aussi un grand nombre de poètes, certains inconnus des anthologies et des ouvrages biobibliographiques, dont la plupart, illustres ou obscurs, chantent le vin, qui n'a jamais cessé de couler dans les pays arabomusulmans, pas plus qu'il n'a manqué d'amateurs pour le savourer. Ce document est le plus riche et le plus précieux dont on dispose pour étudier le genre bachique en langue arabe.

Ainsi, le « *Qutb* » revêt un aspect résolument digressif et cumulatif, jusqu'à s'éloigner parfois outrageusement de son sujet. Le titre de l'ouvrage est quelque peu trompeur, dans la mesure où le lecteur pense d'abord avoir affaire à des descriptions concernant les vins et les liqueurs. Il faut tout de suite lever ce malentendu en précisant que malgré son sujet apparemment limité, *Qutb al-Surûr* a un caractère encyclopédique évident, il touche à tous les domaines, notamment à celui des plaisirs, le chant en particulier⁽³⁾; les préoccupations philologiques de l'auteur dominant tout l'ouvrage⁽⁴⁾ et les développements purement littéraires sont remarquables. L'ouvrage rejoint une longue tradition de la littérature arabe, celle de l'*adab*, dont le premier objectif est d'instruire le lecteur en le divertissant.

L'auteur de *Qutb al-Surûr* : esquisse de sa biographie

Avant d'établir une biographie d'ar-Raqîq al-Qayrawânî une remarque s'impose : les ouvrages relatant sa vie sont très rares et les données relatives à cet auteurs sont maigres. Toutes les sources⁽⁵⁾ indiquent qu'il serait né à Kairouan, vers le milieu du quatrième siècle de l'Hégire (X^e de l'ère chrétienne), au moment où les Fatimides⁽⁶⁾ quittaient l'Ifriqiya⁽⁷⁾ pour s'installer en Egypte (en 362 / 972). Il serait mort après 418 / 1027-28.

Ar-Raqîq a été l'un des plus illustres personnages de l'Émirat ziride à la fin du IV^e/X^e et au début du V^e/XI^e⁽⁸⁾. Il était le chef de la chancellerie ziride pendant un quart de siècle et occupait les hautes et délicates fonctions de secrétaire particulier des trois émirs al-Mansûr (374-86/984-96), Bâdîs (386-406/996-1016) et Mu'izz (à partir de 406 / 1016)⁽⁹⁾. Ses fonctions de secrétaire du Prince ont valu à ar-Raqîq d'être chargé de missions protocolaires plutôt que diplomatiques⁽¹⁰⁾. Elles ont également fait de lui le commensal de ces émirs qui appréciaient son savoir-vivre, son penchant pour la vie de plaisir, son éducation et ses qualités d'*adîb* accompli : on l'appelait *al-kâtîb an-nadîm*, (le secrétaire commensal [du Prince])⁽¹¹⁾. Ainsi Mohammad Talbi a pu dire de lui : « opulent et cultivé, il fut un raffiné, un *adîb* [homme de lettre] sensible aimant comme beaucoup d'autres savourer, même dans les institutions spécialisées de plaisirs, toutes les joies de la vie dont il confiait les souvenirs, comme pour les perpétuer, à ses vers avec une sincère et poignante nostalgie »⁽¹²⁾. Mais ar-Raqîq fut surtout un littérateur et un chroniqueur de talent. Ibn Rašîq (390-463 h. / 1000-1071) lui reconnaît même un certain don poétique. Il trouve que son « compatriote poète délicat et vigoureux, à la langue facile et perfectionnée, composait peu en vers »⁽¹³⁾. Selon ce dernier, c'est surtout l'historien et le chroniqueur qui l'emportent sur le poète.

Dans *Mu'gam al-udabâ'*⁽¹⁴⁾, Yâqût nous a conservé de longs fragments de ses poèmes (environs 80 vers). Certains, comme ceux où il fait le panégyrique du

gouverneur de Kairouan, Muhammad b. Abî l-'Arab, sont difficiles à comprendre, mais beaucoup sont empreints d'une belle délicatesse de style et de ton, en harmonie avec le sujet traité, tant dans le *ghazal* (poésie d'amour) ou même le thrène que dans les morceaux de circonstance, comme sa correspondance en vers⁽¹⁵⁾. Voici comment il présenta au calife d'Egypte, en 388/998, les cadeaux envoyés par son maître Bâdîs Nâsir al-Dawla :

- 1- «Voici les présents d'un serviteur loyal du fond de
l'âme et d'un intègre conseiller
D'un serviteur qui demeure loyal lorsque le plus loyal
des hommes trahit et se parjure
- 2- [Prince !] Bâdîs n'a pas son pareil comme soutien du
califat,
Si l'on devait choisir un jour à qui confier un tel
honneur.
- 3- Il est le meilleur Défenseur (*nâsir*) de ce noble et
généreux État,
Si un jour l'adversité frappe ou que les convoitises
s'accumulent
- 4- Il est le glaive et la flèche du Prince des Croyants,
Il est un poison mortel expédiant instantanément ses
ennemis de vie à trépas ! »⁽¹⁶⁾

Le vin et l'ivresse dans *Qutb al-Surûr* :

Le vin est depuis longtemps synonyme de fête et de convivialité dans la plupart des pays du monde, et les Arabes lui ont attribué au fil du temps diverses appellations. Un seul nom a été conservé dans l'usage courant, celui de *khamr*. Ce mot n'a pas cessé de préoccuper les autorités religieuses, et ce depuis l'aube de l'islam.

La racine "kh-m-r", utilisée dans la construction du mot arabe *khamr*, dérive du verbe *khamara*, qui signifie « couvrir, cacher », étymologie lointaine de la notion de fermentation, ce qui est, selon Guidi⁽¹⁷⁾, proche de son sens araméen de « fermenter ». Cette racine renvoie aussi bien à l'idée de : enivrer, étourdir, que celle de cacher, taire. L'étymologie du mot est similaire à celle du nom qui désigne le voile arabe (*khimâr*). Dans les deux cas, on retrouve la notion de couvrir ou de faire disparaître. Une fois, on part de l'idée que le vin dissipe l'esprit, et dans son deuxième sens, il s'agit d'une pièce de vêtement qui dissimule le visage.

En Orient et depuis la plus haute antiquité, la littérature arabe conserve des traces de son origine légendaire. Elle attribue la vinification à la tradition babylonienne représentée par des personnages bibliques tels Âdam⁽¹⁸⁾ et Noé⁽¹⁹⁾, et à la tradition araméo-syriaque⁽²⁰⁾.

Ainsi, à l'époque préislamique, les caravanes rapportaient du vin de Syrie et d'Irak. La poésie ancienne attribue le commerce du vin à des marchands juifs et chrétiens qui plantaient leurs tentes parmi celles des Bédouins, mais en les marquant d'un signe distinctif. Des séances de plaisir s'y tenaient en compagnie d'esclaves - chanteuses (*qayna*).

A l'époque du Prophète Muhammad, tout le monde buvait du vin. Médinois et Mekkois consommaient différentes sortes de boissons enivrantes faites de blé, d'orge, de dattes, de raisins frais ou secs ou de miel. Ils ne manquaient aucune occasion, semble-t-il, si bien que l'ivresse et l'ivrognerie étaient permanentes,

dégénéraient en scandales fréquents, et entraînaient certains consommateurs vers des conduites considérées comme déviantes : l'inceste, la "pédérastie" et d'autres violences sur soi et sur autrui. On s'adonnait également au jeu de hasard (*maysir*), qui, tout comme le vin, encourut condamnation et interdiction du Prophète⁽²¹⁾. Même les convertis à l'islâm et à leur tête les Compagnons du Prophète, consommaient du vin lors de réunions de commentaires des premiers textes révélés⁽²²⁾. Cela montre clairement que l'Islam n'avait pas réussi à extirper l'habitude de boire du vin, vin qui a su parfaitement garder sa place dans la vie et dans la littérature médiévale et cela malgré tous les interdits et en dépit de l'anathème jeté sur lui.

En effet, le vin en islam a toujours occupé une place particulière et ce malgré l'interdiction de différentes écoles juridiques ; ar-Raqîq n'a pas manqué de s'intéresser à ce paradoxe. Sa connaissance sans faille de la tradition littéraire musulmane, de sa poésie et de ses contes, lui a permis de nous livrer un florilège de textes consacrés au vin, accompagnés de commentaires et d'indications historiques qui permettront à chacun d'en mesurer la portée et le sens. Il cite le texte qui impose l'interdit, il expose les controverses survenues entre certains savants et il n'hésite pas à donner son avis sur les divergences entre savants⁽²³⁾. Cela nous porte à dire que l'auteur apparaît - au moins dans ce domaine - comme un *faqîh* plutôt que comme un historien ou un écrivain. L'auteur a réalisé un minutieux travail de recensement de textes qui traitent du vin dans la culture islamique en reprenant diverses approches du phénomène ; il rapporte fidèlement les textes sacrés qui interdisent l'usage du vin, sa production et son commerce, les anecdotes les plus inattendues, les témoignages les plus précis sur tels interdits ou telles prescriptions.

Ar-Raqîq, qui a le sens de la pluralité, traite dans de longues pages des caractéristiques propres du vin en s'appuyant sur ce qui était dit par les philosophes, savants, médecins, ascètes et poètes. Des anecdotes nous sont offertes sur des personnages importants de l'Histoire musulmane, des discussions fort curieuses entre les philosophes de la Grèce sur les bienfaits du vin sur la santé, d'autres entre les théologiens musulmans.

Ainsi, *Qutb al-Surûr* est très riche d'indications thérapeutiques concernant le vin dans lequel son auteur a mis en exergue ses différentes vertus médicinales et antiseptiques : il aide à la digestion, il réchauffe le sang, il désinfecte les plaies⁽²⁴⁾, il atténue l'aigreur et favorise le sommeil et il fonctionne comme un remède contre les maux d'estomac. Tout comme Platon, ar-Raqîq propose une forme d'entraînement pour les jeunes à la maîtrise de soi par une ivresse contrôlée. Aux vieillards aussi, le vin sert d'élément modérateur puisqu'il tempère la raideur de leur âge, les égaye et leur permet d'intégrer le cœur de la cité⁽²⁵⁾.

Pour corroborer son propos quant aux vertus supposées du vin, ar-Raqîq cite régulièrement des médecins et auteurs grecs qui ont longuement décrit les libations auxquelles leurs dieux ou eux-mêmes se livraient. Il revient souvent à deux autorités médicales universelles : Galien (Djâlinûs) et Hippocrate (Abûqrât). Le premier affirme que le vin « réjouit le cœur, fortifie le corps. Le vin, c'est ce qui est le plus propre à maintenir la santé quand on use modérément, car il renforce la chaleur naturelle du corps et en pénètre toutes les parties. Donc [...] il stimule la gaieté et l'entrain, donne de la vaillance, facilite la sécrétion des humeurs biliaires, fait uriner et transpirer [...]. Mais tout cela à condition qu'on en use avec mesure, car l'ivresse cause maint

désordre dans le corps. Elle altère l'intelligence, emporte la raison, amollit l'énergie vitale, parce que, les vaisseaux s'étant gonflés, elle porte à la tête la chaleur naturelle qu'elle refroidit ensuite [...]. L'ivresse cause apoplexie, hémiplegie, langueur, somnolence, épilepsie, tremblements et convulsions... »⁽²⁶⁾. Quant à Hippocrate, il le préconise comme un digestif et comme un remontant et le prescrit à des fins diurétiques et antipyrétiques.

D'illustres médecins arabes sont très présents dans l'œuvre d'ar-Raḳīq : nous citons à titre d'exemple le fameux médecin et philosophe « rationaliste » al-Rāzī (860-923) qui soutient que la consommation de vin est un excellent remède contre plusieurs troubles digestifs, à condition que la quantité soit modérée. Contrairement à d'autres savants qui boivent du vin sans en parler, il le préconise comme une thérapeutique efficace contre les refroidissements, la rage de dents et la mauvaise digestion⁽²⁷⁾. Dans son *Guide du médecin nomade*⁽²⁸⁾, il dit qu'« il n'y a rien qui puisse rivaliser avec le vin pour sa vertu enivrante et ses autres effets. Toute chose passée à la passoire est douce ; la fermentation est une de ses propriétés. Bouillie au point de résorption des vapeurs et des déchets, elle atteint un degré de maturation qui enivrera fortement. L'utilité du vin, pour la conservation de la santé et l'amélioration de la digestion, est certaine si on lui accorde la place qui lui revient, et si sa quantité, sa qualité, ainsi que le moment où il est pris sont conformes aux règles de l'art. Il féconde le corps, expulse tous les superfluités, les engage à sortir du corps, intensifie la chaleur innée ». Mais le philosophe ajoute aussi qu'« il ne faut boire de vin que dans les conditions prescrites par l'art médical ».

Nous trouvons aussi dans l'ouvrage d'ar-Raḳīq d'autres témoins précieux qui vantent les qualités de cette boisson « magique ». Il cite à titre d'exemple les propos d'un sage (*hakīm*) qui a pu dire : « Rien ne répand la gaieté et la joie, n'induit le désir et la passion dans les cœurs, ne clarifie la pensée, ne confère à l'homme des qualités de générosité et de grandeur, n'imprime aux yeux la beauté et la langueur et aux joues le feu et la rougeur comme le vin sait le faire et nulle chose au monde n'allie mieux ces vertus »⁽²⁹⁾.

La lecture de cette anthologie nous fait comprendre que loin d'être une boisson comme les autres, le vin (*khamr*) a marqué toutes les sociétés d'une empreinte indélébile. Son histoire est intimement liée à l'histoire des civilisations. Depuis l'antiquité, l'homme l'a accepté comme un don des dieux (les Egyptiens l'attribuaient à Osiris, les Grecs à Dionysos et les Arméniens soutiennent que Noé a planté le premier vignoble près d'Erivan). Sa supériorité sur les autres boissons (eau, lait et miel) est « celle de la jeunesse sur la vieillesse et de la santé sur la maladie »⁽³⁰⁾. Il est sans conteste « le jus de raisin » procurant à l'homme une boisson nourrissante et réconfortante, mais également, une liqueur enivrante qui nourrit l'âme, la transporte et la divertit. En buvant du vin, l'homme récupère sa force et son courage, affirme sa virilité⁽³¹⁾, se libère des forces obscures et se rapproche du divin. Il l'entraîne aussi « dans cet ailleurs dont il a soif, pour mieux se connaître, ailleurs dont il perçoit mal la localisation, loin de tout repère connu, qui est comme une sorte de désert »⁽³²⁾. Bref, le vin produit des effets incomparables.

En s'appuyant sur les dires des uns et des autres, ar-Raḳīq justifie, avec minutie, tous les bienfaits inégalés de cette boisson, tant corporels que spirituels, sans omettre de mentionner ses ravages sur les corps et les âmes. Il

a consacré un chapitre entier à ses conséquences néfastes, lorsque la boisson devient accoutumance ou dépasse la quantité autorisée⁽³³⁾. L'auteur informe « l'ignorant »⁽³⁴⁾ que le vin (*khamr*) débilite l'esprit, ramollit les nerfs, affaiblit les forces cérébrales et donne des convulsions et des spasmes. Ainsi, il cause pour les tempéraments prédisposés au froid, des maladies froides et humides, telles que l'apoplexie et la paralysie de la bouche. Quant aux complexions chaudes, le vin provoque en elles de fortes fièvres, surtout en période de chaleur⁽³⁵⁾. L'auteur – tout comme les médecins - recommande la modération et conseille de boire le vin coupé d'eau, car pur (*sirf*), il brûle le sang et corrompt les fluides cérébraux et hépatiques.

Ar-Raqîq a discuté la question du vin en analysant les contradictions et les paradoxes. Il rapporte scrupuleusement les textes sacrés qui interdisent son usage, sa production et son commerce, les anecdotes les plus inattendues et les témoignages les plus précis sur tels interdits ou telles prescriptions mais ne manque pas non plus d'insister sur les écrivains, les poètes, les historiens qui, en terre d'Islam, ont, malgré l'interdiction, chanté le vin ou, du moins tenté de le réhabiliter⁽³⁶⁾.

La prohibition est en effet établie tout d'abord par le Coran, texte de base intangible. Dans la sourate XVI, verset 69, le vin est plutôt célébré comme un signe de la faveur divine envers l'humanité. Ce verset nous porte à considérer que la consommation du vin et ses conséquences sociales ne préoccupaient alors aucune autorité parmi les propagateurs de l'islam. Mais les conséquences de l'ivrognerie (*sukr*), qui se manifestent de plus en plus et de surcroît dans les espaces sacrés, amenèrent un changement d'attitude. Les versets 218-219 de la sourate II traduisent ce sentiment : « Ils t'interrogent sur la boisson enivrante (*khamr*) et sur le jeu d'argent (*maysir*). Dis : «En l'un comme en l'autre réside un péché grave et certains utilisés pour l'homme, mais dans les deux cas, le péché l'emporte sur l'utilité »⁽³⁷⁾. Toutefois, il semblerait que cette révélation n'a pas été comprise comme une interdiction. Les habitudes des croyants d'alors demeurèrent inchangées provoquant même des confusions graves dans l'exercice des prières. C'est par une troisième révélation que le coran va interpeller les croyants par la sourate IV, verset 43 : «Vous qui croyez, n'approchez la prière ni en état d'ivresse, avant de savoir ce que vous dites, ni en état d'impureté»⁽³⁸⁾.

Il en est de même pour cette recommandation coranique qui ne fut toujours pas observée comme une recommandation prohibitive du vin, et ce jusqu'à la révélation des versets 90-91 de la sourate V qui considère la boisson enivrante comme une abomination et intime l'ordre de s'en abstenir. Il est même assimilé à l'idolâtrie et au jeu de hasard (*maysir*)⁽³⁹⁾.

Par ailleurs, si le Coran met en garde contre les dangers du vin, il convient en même temps de retenir qu'il en fait un des délices, placé, au même titre que les *houris* (vierges du paradis) et autres douceurs célestes, au cœur de la promesse paradisiaque⁽⁴⁰⁾. Vin et vigne sont alors présentés comme un bienfait de Dieu, comme le montre la lecture de plusieurs versets : « abreuvés d'un [vin] rare et cacheté, son cachet sera de musc et que ceux mus par le désir le convoitent ! d'un vin mêlé [d'eau] du Tasnîm ». Ainsi, dans la sourate « L'échéante » (*al-Wâqî'a*), le Coran accorde aux croyants un vin qui sera servi par des enfants doués d'une jeunesse éternelle : « parmi eux circuleront

des éphèbes immortels, avec des cratères, des aiguères et des coupes d'un limpide breuvage».⁽⁴¹⁾

L'auteur de *Qutb al-Surûr* - lui-même grand amateur de boissons enivrantes - estime que le Coran porte un jugement plutôt en faveur du vin. Si Dieu a évoqué l'eau, le lait et le miel, néanmoins, il n'a attribué à chacun de ces aliments qu'une qualité qui lui est déjà intrinsèque. L'eau et le lait restent incorruptibles, et le miel n'est vu qu'à travers sa pureté. Seul le vin est présenté comme un délice pour les buveurs (*ladhdhatun li-š-šâribîn*)⁽⁴²⁾. Il y a là selon l'auteur, une prérogative accordée au vin qui prouve amplement son excellence et l'intérêt d'en boire.

Le corpus de règles coraniques est "complété" par les traditions prophétiques (*hadîth*) où les prescriptions affirmant la prohibition du vin sont nombreuses. Ar-Raqîq mentionne dans son ouvrage toutes les traditions qui représentent les arguments les plus solides sur la validité probante « *al-huggiyya* » de cette interdiction. Nous citons à titre d'exemple les *hadîths* dans lesquels le Prophète apostrophe les musulmans : « Toute boisson susceptible d'enivrer est illicite, en si petite quantité que ce soit »⁽⁴³⁾. « Dieu maudit le vin, celui qui le presse, celui à qui on le presse, celui qui le boit, celui qui le prend, celui qui le vend, celui qui le sert »⁽⁴⁴⁾. Il a même démontré que le vin est la clé de tout mal⁽⁴⁵⁾.

En associant ces deux corpus, les écoles théologiques et juridiques et leurs différentes doctrines (*madhâhib*), qu'elles soient d'obédiences sunnites ou shi'ites, interdisent toutes la consommation et la commercialisation, par les musulmans, de toutes boissons enivrantes et proclament que la transgression de cet interdit est un grand péché (*kabîra*).

Bien que cette interdiction soit unanimement acceptée, elle a provoqué des discussions et des controverses entre les écoles juridiques dont on trouve un reflet dans *Qutb al-Surûr*. L'auteur énumère les différentes doctrines et expose les longues disputes théologiques qui ont émaillée l'interdit concernant le vin⁽⁴⁶⁾. Ainsi, parmi les controverses au sujet de la boisson fermentée, il en est une qui revient souvent dans la littérature arabe et surtout dans notre texte : qu'est-ce qui est *nabîdh*, qu'est-ce qui ne l'est pas ? , y a-t-il une frontière à partir de laquelle le *nabîdh* est appelé vin (*khamr*)?

La difficulté de la question vient du fait que le *nabîdh* n'est pas exactement un vin, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ar-Raqîq a montré l'existence de divers types de boissons sucrées obtenues en pressant des fruits, ou en les faisant macérer dans l'eau comme les figues, le raisin sec, les grenades ou les dattes. Ces boissons portent communément le nom de *nabîdh*. Il s'agit là d'une énonciation correcte du point de vue linguistique et elle était largement utilisée par les anciens. D'ailleurs plusieurs *fuqahâ'* (jurisconsultes) buvaient du *nabîdh*. Ces boissons sont considérées comme licites par l'ensemble des musulmans qui les boivent sans aucune réticence et ce, malgré l'appellation qu'elles portent. En effet, la question du *nabîdh* que l'auteur essaie de distinguer par rapport au *khamr* relève de la casuistique la plus subtile en Islam. C'est le degré de fermentation du *nabîdh* qui a constitué un point de discorde entre les législateurs musulmans. Certains le tolèrent, d'autres l'interdisent au même titre que le vin de la vigne.

Qutb al-surûr, évoque les positions prises par les grandes écoles théologiques. Pour les école shâfi‘tes⁽⁴⁷⁾ et mâlikites⁽⁴⁸⁾, toute consommation de vin ou de boissons enivrantes, y compris, le moût de dattes (*nabîdh*), est strictement interdite, bien que celui-ci (*nabîdh*) ait été toléré par l’école d’Abû Hanîfa (699-767). En effet, à l’inverse des hanbalites, les hanafites ne condamnèrent pas la passion du vin ni l’ivresse. Abû Hanîfa est plus tolérant aussi bien avec les buveurs accidentels qu’avec les amateurs patentés. Ainsi, et sous certaines conditions (thérapeutiques, diététiques), il tolère la consommation de vin, de *nabîdh* et de vin de palme. Dans son *Musnad*⁽⁴⁹⁾, Ibn Hanbal (780-855), pourtant très à cheval quant aux interdits liés au vin, admet que le Prophète lui-même, avant que la révélation sur le vin ne lui ait été dictée par Dieu, ne refusait pas le vin que traditionnellement on lui offrait à l’occasion de telle ou telle manifestation saisonnière⁽⁵⁰⁾.

D’après les prescriptions que l’auteur rappelle tout au long de son ouvrage, nous remarquons que la peine appliquée⁽⁵¹⁾ au buveur tient compte essentiellement de l’état d’ivresse constaté, car c’est elle qui provoque les conséquences les plus désastreuses. La limite est, en effet, atteinte quand l’individu ne comprend « ni ce qu’il dit ni ce qu’on lui dit »⁽⁵²⁾, il perd la raison et ne sait plus distinguer ni le ciel de la terre ni sa mère de sa femme⁽⁵³⁾. Aussi, ivre est celui qui exprime d’une langue embarrassée des idées non coordonnées et s’avance d’une démarche chancelante⁽⁵⁴⁾. Bien qu’il soit prohibé, le vin était et demeure l’élément indispensable des réjouissances collectives. Il a toujours accompagné les nuits des catégories aisées et des lettrés et été l’ingrédient privilégié de la bonne table royale. *Qutb al-Surûr* fourmille d’historiettes qui montrent clairement que le vin était consommé sans esprit de bravade et sans remords. Elles attestent que l’usage du vin était ouvertement autorisé à la table des princes et des califes. Il égayait les soirées bédouines, notamment celles de l’aristocratie mecquoise et médinoise qui aimait se rencontrer dans les jardins voisins. C’est d’ailleurs au calife umayyade Yazîd b. Mu‘âwiya [642- 683], que l’on doit l’introduction des instruments de musique au palais et l’organisation de repas somptueux et de banquets arrosés de vin.

Une autre controverse persiste relative à la littérature bachique avant et après l’avènement de l’islam, car la boisson condamnée par la religion a été une grande source d’inspiration pour les poètes qui célèbrent le plaisir de boire et font l’éloge du vin. Celui-ci était consommé en abondance tant dans les réunions restreintes (*magâlis*) qu’à la cour des califes, comme s’il n’avait jamais été prohibé par qui que ce soit. Sont mis en scènes le poète et ses commensaux, le tavernier, l’échanson (*sâqî*) et la chanteuse dans une taverne (*hâna*), un monastère, un jardin ou une maison de notable dans lesquels de nombreuses personnes venaient étancher leur soif et goûter au plaisir de Bacchus. En effet, “Ce fleuron du génie littéraire”, exprime directement des motivations purement bachiques, hédonistes, libertines et licencieuses.

Dans son ouvrage, ar-Raîq a recueilli ces poèmes bachiques⁽⁵⁵⁾ comme des reliques très rares, ou si l’on veut, comme autant de perles précieuses constitutives d’un magnifique collier. En effet, des morceaux bachiques semblent avoir été en vogue à des moments très anciens de l’histoire arabomusulmane. Plusieurs passages dans *Qutb al-Surûr* montrent clairement que les libations bachiques étaient souvent accompagnées de chansons dans les palais des califes et des grands notables de Médine, de Damas, ou de Kûfa⁽⁵⁶⁾.

Certes, « il était inconcevable qu'il y ait audition de musique et fréquentation des *qiyân* sans beuveries ... »⁽⁵⁷⁾. Un distique du célèbre poète arabe Abû Nuwâs (~ 815) montre un esprit assoiffé de liberté face au dogme de la religion d'État :

Laisse donc là le blâme ; le blâme est suggestion
Soigne moi par celui de qui vient l'affection
Un vin doré qu'aucune tristesse n'effleure
Qu'une pierre le touche, la touche le bonheur⁽⁵⁸⁾

En conclusion, nous trouvons dans *Qutb al-Surûr* un florilège audacieux, riche de matériaux bachiques où son auteur emploie très franchement l'un des mots les plus délicats dans la civilisation arabo-musulmane : « vin » ou, plutôt au pluriel, « vins » (*khumûr*) alors que bien d'autres anthologues, auteurs d'ouvrages bachiques⁽⁵⁹⁾, évitent soigneusement l'usage du mot tabou. De ce point de vue, l'ouvrage constitue un témoignage précieux et unique de la vie sociale et intellectuelle, de l'esprit et de l'atmosphère de toute une époque légère, gaie et imprégnée de culture et de savoir.

Sarra Barbouchi

BIBLIOGRAPHIE

- ‘Abd al-Wahhâb, H. H., « Waraqât ‘an al-Hadhâra al-‘Arabiyya bi Ifrîqiyya al-Tûnisiyya », par Ch. Bouyahia, Tunis, in *Annales de l’Université de Tunis*, Vol. I, 1965, vol. II et III, 1966, vol. IV, 1967 [Waraqât].
- id., *al-Mudjmal fî Târîkh al-Adab al-Tûnusî*, Tunis, Dâ’irat al-ma‘ârif al-islâmiya, 1968.
- Bouyahia, Chedly, *La vie littéraire en Ifriqiya sous les Zirides*, Thèse de doctorat, es Lettres, présentée devant la faculté des lettres et sciences humaines de Paris – Sorbonne, Tunis, S. T. D, 1972
- Brockelmann C., *Târîkh al-Adab al-‘Arabî*, trad. M. F. Hidjâzî, le Caire, al-Hay’a al-Misriyya li l-Kitâb, 1995.
- Cheikh-Moussa Abdallah, *De l’adab : Littérature arabe et société à l’époque classique*, Thèse pour le doctorat d’Etat ès-Lettres, Université de Paris III, 1996-1997.
- Dîwân Abî Nuwâs, éd. E. Wagner, Stuttgart, Franz Steiner, 1988
- Encyclopédie de l’Islam*, Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, nouvelle édition [E. I. 2], établie par B. Lewis, Pellat, Ch., J. Schacht, E. van Donzel, C. E. Bosworth, W. P. Heinrichs & G. Lecomte, Leyde-Paris, éd. E. J. Brill, G. P. Maisonneuve & Larose, 1975 [sqq]
- Al-Gâhiz, *Le Livre de la Couronne*, Paris, Les Belles Lettres, 1954.
- Guidi, I., « Della sede primitiva dei popoli semitici » dans *Mémoire della R. Acad. Dei Lincei*, 3^e série, III, 603.
- Ibn Hanbal, Abû ‘Abd Allâh Ahmad al-Shaybânî, *Mukhtasar Musnad al-imâm Ahmad*, éd. Khâlid ‘Abd al-Rahmân al-‘Ak & Muhammad Idrîs Islâm, Beyrouth, Dâr al-Hikma, 1409 h. = 1988¹.
- Ibn Khaldûn, *Les prolégomènes*, trad. de M. De Slane, Paris, (3 vols), 1934, 1936, 1938.
- Ibn al-Mu‘tazz, ‘Abd Allâh, *Fusûl al-Tamâthîl Fî Tabâshîr al-Surûr*, éd. M. M. al-Kurdî, le Caire, al-Matba‘a al-‘arabiyya, 1344 h. = 1925.
- Abû l-Farag al-Isfahânî, ‘Alî b. al-Husayn b. Muhammad al-Qurashî (m. en 356/967), *Kitâb al-Aghânî*, éd. ‘Abdallâh ‘Alî Mhannâ & Samîr Djâbir, Beyrouth, Dâr al-kutub al-‘ilmiyya, 1412 h. = 1992².
- Jacques Berque, *Le Coran, Essai de traduction*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Jacques Hure, « Le thème bachique en Islam au V^e siècle de l’hégire, à Ishbilya (Andalus) et Nishabur (Khorasan) », in *l’Imaginaire du vin*, colloque pluridisciplinaire 15-17 octobre 1981, actes publiés par M. Milner & M. Chatelain, Marseille, Ed. Jeanne Laffitte, 1983, pp. 87-95
- Jacques Hure, « Le thème bachique en Islam au V^e siècle de l’hégire, à Ishbilya (Andalus) et Nishabur (Khorasan) », in *l’Imaginaire du vin*, colloque pluridisciplinaire 15-17 octobre 1981, actes publiés par M. Milner & M. Chatelain, Marseille, Ed. Jeanne Laffitte, 1983, pp. 87-95.
- Al-Maqqarî, Abû l-‘Abbâs Ahmad b. Muhammad al-Tilimsânî, *Nafh al-Tîb min Ghusn al-Andalus al-Ratîb*, éd. Ihsân ‘Abbâs, Beyrouth, Dâr sâdir, 1968¹.
- id., *Nafh al-Tîb*, éd. Ihsân ‘Abbâs, Beyrouth, Dâr sâdir, 1972².
- Mukhtasar Musnad al-Imâm Ahmad Ibn Hanbal*, éd. Khâlid ‘Abd al-Rahmân al-‘Ak & Muhammad Idrîs Islâm, Beyrouth, Dâr al-Hikma li-tibâ‘a wa l-nashr, 1988.
- Massé, H., *Anthologie persane (XI^e – XIX^e)*, Paris, Payot, 1997.

- al-Mawardi, *Les Statuts gouvernementaux ou Règles de droit public et administratif*, trad. E. Fagnan, Alger, Office des publications universitaires, 1984.
- Muslim, Abû l-Husayn b. al-Hadjdjâdj (m. en 261/875), *Sahîh*, éd. Fu'âd 'Abd al-Bâqî, Beyrouth, Dâr ihyâ' al-turâth al-'arabî, 1955¹.
- id., *Sahîh Muslim*, éd. M. F. 'Abd al-Bâqî, Istanbul-Tunis, Çağrı Yayinlari-Dâr Sahnûn, 1992².
- id., *Sahîh Muslim bi-sharh al-Nawawî*, 18 tomes en 10 vols, Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'ilmiyya, s. d.
- Philippe Vigreux, *La Joie du Vin, l'Arène du cheval bai (Halbat al-Kumayt)*, de Muhammad al-Nawâdjî, Paris, Phébus, 2006.
- Ar-Raqîq al-Qayrawânî, *Qutb al-Surûr fî Awsâf al-Anbidha wa-l-khumûr*, ouvrage édité par Sarra Barbouchi, Thèse de Doctorat, Université de Paris – Sorbonne (Paris IV), 2006-2007 sous la direction de Abdallah Cheikh-Moussa.
- id., *Qutb al-Surûr*, manuscrit de la Bibliothèque nationale de Vienne, enregistré sous le numéro 358.
- al-Razi, *Guide du médecin nomade*, traduit de l'arabe et présenté par El-Arbi Moubachir, Paris, Islam, Sindbad, 1980.
- Sadan, J., art. « *Khamr* », in E. I. 2, vol. IV, p. 1027.
- id., « Vin – fait de civilisation », in M. Rosen-Ayalon (ed.), *Studies in Memory of Gaston Weit*, (Jerusalem, 1977), pp. 129-60.
- Al-Safadî, Salâh al-Dîn b. Khalîl b. Aybak, *al-Wâfî bi-l Wafayât*, vol. 6, éd. Sven Dederling, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GmbH, 1392 h. = 1972.
- Sezgin, Fuat, *Geschichte des arabischen Schrifttums*, Leyde, Brill, 1967-2000.
- al-Tâlbî, Muhammad, « Notes et Documents a propos d'Ibn al-Raqîq », in *Arabica*, Tome XIX, fascicule I, 1972.
- Yâqût Abû 'Abd Allâh b. 'Abd Allâh al-Hamawî al-Rûmî al-Baghdâdî, *Mu'gam al-Udabâ'*, *Irshâd al-Arîb Ilâ Ma'rifat al-Adîb*, Beyrouth, Dâr al-kutub al-'ilmiyya, 1991.
- id., éd. Ihsan 'Abbâs, Beyrouth, Dâr al-gharb al-islâmî, 1993.
- Al-Ziriklî Khayr al-Dîn, *al-A'lâm: Qâmûs Tarâdjim li-Ashhar al-Ridjâl wa l-Nisâ' mina l-'Arab wa l-Musta'ribîn wa l-Mustashriqîn*, Beyrouth, Dâr al-'ilm li l-malâ'yîn, 1980⁵.

Résumé :

Alors qu'elle est prohibée, aucune autre boisson n'a occupé dans les conceptions doctrinales, théologiques et ésotériques de l'islam, autant de place que le vin. Dans son ouvrage intitulé *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (Le Plus grand des bonheurs à décrire les vins et les liqueurs), ar-Raqîq s'est efforcé de situer la place de cette boisson dans la culture islamique en établissant une anthologie des textes arabes et musulmans abordant la question du vin et de l'ivresse.

Mots-clés :

Vin, ivresse, prohibition, controverse, *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr*, ar-Raqîq al-Qayrawânî.

Abstract :

While it is prohibited, no other drink has occupied so much place in the doctrinal, theological and esoteric conceptions of islam as wine. Ar-Raqîq, in the book entitled *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr* (The greatest pleasure in describing of wines and liqueurs) has worked hard to situate the place of wine in the Islamic culture by putting together an anthology of arabic and muslem texts approaching these questions.

Key words:

Wine, drunkenness, prohibition, controversy, *Qutb al-Surûr Fî Awsâf al-Anbidha wa-l-Khumûr*, ar-Raqîq al-Qayrawânî.

Notes :

* Je remercie Abdallah Cheikh – Moussa et Claire Bozec, dont la relecture minutieuse, les précieuses remarques et les judicieux conseils m'ont été d'un grand secours.

⁽¹⁾ Ar-Raġiq al-Qayrawânî, *Qutb al-Surûr fî Awsâf al-Anbidha wa-l-khumûr*, ouvrage édité par Sarra Barbouchi, Thèse de Doctorat, Université de Paris – Sorbonne (Paris IV), 2006-2007 sous la direction de Abdallah Cheikh-Moussa, cataloguée à la Bibliothèque Serpente, Maison de la Recherche, sous la cote : BUT 6672/1-3. (à paraître prochainement).

⁽²⁾ Cf. Manuscrit de Vienne, vol. 1, folio 2 b et vol. II, p 3 de notre Thèse de doctorat, cf. aussi, Bouyahia, Chedly, *La vie littéraire en Ifriqiya sous les Zirides*, Thèse de doctorat, es Lettres, présentée devant la faculté des lettres et sciences humaines de Paris – Sorbonne, Tunis, S. T. D, 1972, p. 143.

⁽³⁾ Cf., Thèse, vol. I, pp. 23, 29, 46, 87.

⁽⁴⁾ Voir à titre d'exemple les pages 335, 456, 549, 762 et C. Bouyahia, cf. supra.

⁽⁵⁾ Sur ar-Raġiq voir : Brockelman C., *Târîkh al-adab al-'arabî*, trad. M.f. Hijhâzî, le Caire, al-Hay'a al-misriyya li-l-Kitâb, 1995; Sezgin F., *Geschichte des arabischen Schrifttums*, Leyde, Brill, 1967-2000, vol. II, (sur la poésie), p. 16 ; *E. I. 2*, vol. III, p. 927 (art. de M. Tâlbi) ; Yâqût al-Hamawî, *Mu'djam al-udabâ*, éd. Ihsân 'Abbâs, Beyrouth, Dâr al-Gharrab al-Islâmî, 1993, vol. 1, p. 216-226 ; al-Zirikî, *al-A'lâm*, Beyrouth, Dâr al-'ilm lil malâyîn, 1984, vol. 1, p. 51-52 ; Ibn Khaldûn, *al-Muqaddima*, Beyrouth, 1964, p. 4; Safadî, *al-Wâfi bi-l-wafayât*, vol. 6, éd. Sven Dederling, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GmbH, 1972, p 92-96 ; al-Maqqarî al-Tilimsânî, *Nafh al-tîb fî Ghusn al-Andalus al-ratîb*, éd. Ihsân 'Abbâs, Beyrouth, Dâr sâdir, 1968, vol. 1, p. 144-145, 193-196 ; *Dâ'irat al-ma'ârif al-islâmiyya*, vol .3, p 902-903 ; *al-Mudjmal fî târîkh al-adab al-tûnusî*, p. 121 ; H. H. 'Abd al-Wahhâb, *Waraqât 'ani-l-hadhâra al-'arabiyya bi-l-frîqiyya al-tûnisiyya*, vol. 3, 1966, p. 438...

⁽⁶⁾ Les Fatimides sont une dynastie d'arabes chi'ites qui établirent leur autorité en Afrique du Nord entre 909 et 1171 et fondèrent un califat dissident des 'Abbâsides de Bagdad, voir *Dictionnaire Historique de l'Islam*, pp. 285-288.

⁽⁷⁾ L'Ifriqiya est l'ancienne Afrique romaine, c'est-à-dire la Tunisie plus une partie du Constantinois, voir supra, p 381- 382

⁽⁸⁾ Lorsque l'on indique, comme ici, deux dates, la première doit s'entendre comme renvoyant au calendrier musulman (Hégire) et la seconde à l'ère chrétienne.

⁽⁹⁾ Cf. Chedly Bouyahia, *La vie littéraire en Ifriqiya sous les Zirides*, Thèse de doctorat, es Lettres, présentée devant la faculté des lettres et sciences humaines de Paris – Sorbonne, Tunis, S. T. D, 1972

⁽¹⁰⁾ En 388 / 998, il accompagnait les riches cadeaux envoyés par Bâdîs au Fâtimide du Caire, al-Hâkim; c'est la mission située par Idris en 403 avec le même objet ; celle de 386 / 996, mentionnée par H. H. 'Abd al-Wahhâb, entrerait dans les efforts de consolidation des liens de suzeraineté qui liait les émirs de l'Ifriqiya à leurs suzerains d'Egypte.

⁽¹¹⁾ Chedly Bouyahia, *La vie littéraire sous les Zirides*, p. 139.

⁽¹²⁾ M. Talbi, « Notes et Documents A propos d'Ibn al-Raġiq », in Arabica, Tome XIX, fascicule I, 1972, pp. 86-96, p. 93.

⁽¹³⁾ C. Bouyahia, in *op. cit.*, p. 142.

⁽¹⁴⁾ Vol. I, pp. 217- 226

⁽¹⁵⁾ *Ibid*

⁽¹⁶⁾ Yâqût, *Mu'djam al-udabâ'*, vol. I, p. 218, trad. M. Talbi, *op. cit.*, p. 93-94.

⁽¹⁷⁾ Guidi, I., « Della sede primitiva dei popoli semitici » dans Mémoire della R. Acad. Dei Lincei, 3^e série, III, 603, cité in *E. I. 2*, art. « khamr », vol. IV, p. 1027, art. de J. Sadan.

⁽¹⁸⁾ Adam est le père du genre humain et le premier Prophète. « Adam et son épouse furent installés au paradis pour y vivre agréablement, mais avec ordre de ne pas approcher « de cet arbre » (II, 35, VII, 19) mais Satan leur parla à l'oreille pour leur révéler leur nudité, et leur dit que l'arbre était interdit de crainte qu'ils ne devinssent des anges et ne vécussent éternellement. Ils mangèrent donc des fruits de l'arbre et leur virent leur nudité, ils assemblèrent les feuillettes du jardin pour se couvrir. Puis Dieu les envoya sur la terre vivre comme des ennemis, mais Adam ayant imploré son pardon, Dieu lui promit son assistance ». *E. I. 2*, vol. VIII, art. de J. Pedersen, p. 181-183.

⁽¹⁹⁾ Le Noé de la Bible, est « un personnage qui jouit d'une faveur toute particulière dans le Kur'an (coran) et dans la légende islamique ». *E. I. 2*, vol. VIII, art. de B. Heller, p. 111-112.

⁽²⁰⁾ Mais ar-Raġiq dans son *Qutb al-Surûr* lie l'origine du vin à deux grandes civilisations voisines de l'Islam, celle des Rûm (Grecs et Byzantins) et celle des Indiens, vol. 1, p. 10-12.

- (21) Coran, Sourate V, verset, 99-91.
- (22) Rapporté par des biographies attestées du Prophète, tels al-Tabarî (*Tafsîr*, sur XIV, 44), Muslim (*Fadhâ'il al-Sahâba*, trad. 44), Ahmad b. Hanbal (I, 185-186), etc... al-Raqîq nous a aussi montré dans maints passages de son ouvrages que des figures très illustres de l'Islâm ont consommés de vin avec grand plaisir.
- (23) Cf. Thèse, vol. II, p.
- (24) Depuis Homère, on utilisait le vin pour désinfecter les plaies.
- (25) Cf. Thèse, vol. II, p. 589
- (26) *Qutb al-Surûr*, (Thèse), vol. II, pp. 589, 592, 594, 595, 606, 607 ; cité in *Anthologie persane* (XI^e – XIX^e), H. Massé, Paris, Payot, 1997.
- (27) Thèse, p. 596.
- (28) al-Razî, *Guide du médecin nomade*, traduit de l'arabe et présenté par El-Arbi Moubachir, Paris, Islam, Sindbad, 1980, pp. 89-91, cf. *Qutb al-Surûr*, présente édition, vol. II, pp. 596, 609, 744.
- (29) Pour la traduction de quelques passages de *Qutb al-Surûr*, nous avons utilisé la traduction de Philippe Vigreux, in *La Joie du Vin, l'Arène du cheval bai (Halbat al-Kumayt)*, de Muhammad al-Nawâdjî, Paris, Phébus, 2006, pp. 52-53, nous y relevons les passages cités dans *Qutb al-Surûr*.
- (30) *Ibid*, p. 45, voir aussi *Qutb al-surûr*, Thèse, vol. I, pp. 2-3
- (31) Dans l'antiquité, seul l'homme a le privilège de boire du vin qui est destiné à lui donner de la force et du courage. Pour la femme c'est considéré comme déchéance.
- (32) Jacques Hure, « Le thème bachique en Islam au V^e siècle de l'hégire, à Ishbilya (Andalus) et Nishabur (Khorasan) », in *l'Imaginaire du vin, colloque pluridisciplinaire 15-17 octobre 1981, actes publiés par M. Milner & M. Chatelain, Marseille, Ed. Jeanne Laffitte, 1983, pp. 87-95, citation p. 95, remaniée par nos soins.*
- (33) Cf. Thèse, vol. I, p. 53 ; vol. II, p. 559, 596-597...
- (34) *Al-djâhil* dans *Qutb al-Surûr*.
- (35) Cf. *Qutb al-Surûr*, Thèse, vol. I, p. 53, trad. De Philippe Vigreux, *La joie du vin*, p. 41
- (36) Cf. notre Thèse, vol. II, p. 568, 735.
- (37) Pour la traduction des versets coraniques, nous avons opté pour celle de Jacques Berque, *Le Coran, Essai de traduction*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 56, nous l'avons délicatement remanié.
- (38) *Ibid*, p. 102.
- (39) *Ibid.*, p. 135.
- (40) Dans la sourate XLVII, verset XV, il est mentionné que le paradis musulman comprendra plusieurs fleuves de lait, de vin et de miel.
- (41) Sourate 56, v. 17; 18, trad., p. 572
- (42) Voir, *Qutb al-Surûr*, Thèse, vol. 1, p. 21.
- (43) Rapporté par Muslim, *Ashriba* et al-Bukârî
- (44) Abû Dâwûd, *Ashriba*, bâb 2 ; Ibn Mâga, *Ashriba*, bâb 6 ; Ahmad b. Hanbal, I, 316= II, 25, 69, 71, 97, 128, etc.
- (45) Ahmad b. Hanbal, *Musnad*, V, Ibn Mâdja, *Ashriba*, bâb I.
- (46) Voir notre Thèse, vol. 2, pp. 755-786, où il a consacré de longues pages traitant de la question.
- (47) C'est une école qui s'inspire de l'œuvre de Muhammad al-Shâfi'î (767-820).
- (48) Continuatrice de la pensée de Mâlik b. Anas (715-795).
- (49) *Mukhtasar Musnad al-Imâm Ahmad Ibn Hanbal*, éd. Khâlid 'Abd al-Rahmân al-'Ak & Muhammad Idrîs Islâm, Beyrouth, Dâr al-Hikma li-tibâ'a wa l-nashr, 1988, p. 352
- (50) Ar-Raqîq a rappelé à la fois le statut du vin au sein de la société arabe à la veille de l'hégire, mais aussi les différents trocs auxquels ce breuvage était soumis
- (51) L'ivresse (*sukr*) est considérée par l'islam comme une faute grave (*kabîra*) dont la sanction est généralement fixée à quatre-vingts coups de fouet. Cf. Muslim, *al-Sahîh*, *Ashriba*, t. VI, p. 101, (n° 3735); Ibn Mâdja, *al-Sunan*, *Ashriba*, t. II, p. 1124 (n° 3390), Ibn Hanbal, *al-Musnad*, t. II, p. 29 (n° 4598).
- (52) Al-Djâhiz, *Le Livre de la Couronne*, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 73, (sur le comportement du Roi à l'égard d'un courtisan).
- (53) Sens de l'ivresse selon Abû Hanîfa.

⁽⁵⁴⁾ C'est ainsi que al-Shâfi'î définit l'ivresse, cité in al-Mawardi, *Les Statuts gouvernementaux* ou *Règles de droit public et administratif*, trad. E. Fagnan, Alger, Office des publications universitaires, 1984, p. 490.

⁽⁵⁵⁾ En arabe, *Khamriyya* pl. *khamriyyât*.

⁽⁵⁶⁾ Voir notre *Thèse*, vol. I, 54, 55, 57,89, vol. II, pp. 752, ; voir aussi al-Isfahânî, *Kitâb al-Arânî* (le Livre des chansons), vol. 7, pp. 105-112-113.

⁽⁵⁷⁾ Cheikh Moussa Abdallah, *De l'adab : Littérature arabe et société à l'époque classique*, *Thèse pour le doctorat d'Etat ès-Lettres*, Université de Paris III, 1996-1997, vol. III, p. 429.

⁽⁵⁸⁾ *Dîwân Abî Nuwâs*, éd. E. Wagner, Stuttgart, Franz Steiner, 1988, vol. 3, p. 2, trad. de ph. Vigreux, *La joie du vin*, p. 244.

⁽⁵⁹⁾ Nous citons à titre d'exemple l'anthologie bachique d'Ibn al-Mu'tazz (m. 296/908), intitulée *Fusûl al-tamâthîl fî tabâshîr al-surûr*, où nous sentons un certain désir de cacher le vari contenu bachique. Cependant les deux anthologies (celle d'ar-Raqîq et d'Ibn Mu'tazz) partagent le même vocable pour exprimer la joie procurée par le vin : il s'agit du terme *surûr*, qui fait partie du titre choisi par les deux). Ce vocable est utilisé par ar-Raqîq pour dévoiler le vrai caractère du « vin », tandis que le premier (considéré comme le père de tout le genre littéraire bachique) tente de le dissimuler.